



Atlas Controle Chaussée De La Hulpe 181 box 1 1170 Brussels

# RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

33.589

Date du contrôle: Agent-visiteur: Date d'émission:

21/11/2023Benjamin De PotterV1 21/11/2023 11:19:26Lieu du contrôle:Type de contrôle:Prochaine visite avant le:Rue des Kievrois 42 7000 Mons BelgiqueViste de contrôle vente ancienne installation+ 18 mois jour de l'acte

(Livre 1 8.4.2)

Testeur d'installation: TI-020/5800124

Donneur d'ordre

Nom Tweeple

Adresse Rue De Balenfer Bin 5, 7130 Binche, Belgique

Email peb.tweeple@gmail.com

Base(s) règlementaire(s)



RGIE. Règlement général des installations électriques

## Données générales

Adresse de l'installation Rue des Kievrois 42 7000 Mons Belgique

Désignation de l'unité 0-:

Type de locaux Appartement
Propriétaire, gestionnaire ou exploitant 42 rue des kievrois

Adresse du propriétaire Rue des Kievrois 42 7000 Mons Belgique

Installateur

### Données du raccordement

**GRD** Ores

Numéro de compteur 5136111-2005

Code EAN





Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

### **Contrôles**

Schémas/plansLiaisons équipotentiellesFondationsInstallation électriqueNOKNOKavant 81après 81

Description de l'installation Td1

1 dis-je 2P 20A 2 disj téttra 32

Td2

3 fusible 25A 5 fusible 15A 2 fusible 10A TD appartement 3 fusible 20A 1 fusible 16A 2 fusibles 10A 1 minijump 16A

Nombre de tableaux

Différentiel de tête Autre (voir description de l'installation)

Test BP du DDR

ΔIn

Contrôle de l'état NOK Matériel fixe NOK Protection contre les contacts directs NOK Protection contre les contacts indirects NOK Protection contre les surintensités OK Prise de terre Piquet Résistance de terre ( $\Omega$ ) 9 Isolement ( $M\Omega$ ) 0,01

**New Text Block** 

### **Remarques**

Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1) Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

## **Conclusions**

#### **CONCLUSION: NON CONFORME**

L'installation électrique **n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794 ) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé dans un délai de 18 mois après l'acte de vente. Le nouveau contrôle est à effectuer par l'acheteur.

Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique:

· Dès que le compromis est signé:

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire:

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants:
  - la date du PV de la visite de contrôle
  - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur
- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique





### Chaussée De La Hulpe 181 box 1

#### 1170 Brussels

· Dès que l'acte de vente est signé:

#### Quels sont les devoirs de l'acheteur:

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires;
- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agrée qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

#### Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie - Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse: Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél: 0800 120 33 / Email: gas.elec@economie.fgov.be

Signature de l'agent-visiteur





Tableau 1 Tableau 2

## Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.
Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.





## Chaussée De La Hulpe 181 box 1

## 1170 Brussels

Libellé	Paragraphe
L'intensité nominale de l'interrupteur différentiel doit être adaptée au dispositif de protection contre les surintensités.	B1: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.; B3: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.
(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

# Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12

Annexe



## Chaussée De La Hulpe 181 box 1

## 1170 Brussels

